Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260330-2026_044-DE-AR

Bordereau de signat

2026_044 Convention cinéma

Signataire	Date	Annotation
Frédérique MINSSIEUX	31/03/2026	**Action : Visa**
Thierry BEAUJOUAN	31/03/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Thierry BEAUJOUAN (Maire , COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 06 juin 2023 à 11:31 au 06 juin 2026 à 11:31.
Frédérique MINSSIEUX	31/03/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : PDF_34304 // Deliberations

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260330-2026_044-DE-AR

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	31	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 mars 2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie, LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel,

Absent(s) ayant donné procuration : MM : SAULNIER Thomas à M. BEAUJOUAN Thierry, VENET Clément à Mme LE CORRE Maëla

A été nommé(e) secrétaire : Mme ALONZO-BOUSQUET Claire

2026_44 – Convention avec l'association ALLIANCE pour l'occupation des locaux du nouveau cinéma

Les travaux du nouveau cinéma, réalisés sous la maitrise d'ouvrage de la commune, touchent à leur fin. L'association Alliance va donc prendre prochainement possession de ces nouveaux locaux, qui comprennent deux salles et une micro-folie : les premières séances sont programmées pour le mois de mai 2026.

Lors de séance du 20 novembre 2023, le conseil municipal avait approuvé la signature d'une convention de mise à disposition du bâtiment au cinéma Alliance. Les termes de celle-ci étant modifiés sur quelques points, monsieur le Maire propose d'adopter le nouveau projet de convention annexé à la délibération.

DELIBERATION

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du 06 février 2023 portant autorisation donnée au maire de signer le contrat de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un cinéma-espace culturel,
Vu la délibération du 20 novembre 2023,

Considérant la nécessité de fixer les modalités d'occupation du nouveau bâtiment situé 65 avenue de la gare par l'association Alliance,

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 31/03/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260330-2026_044-DE-AR

Sur rapport de M. Christophe ROUL, adjoint au maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- D’approuver la mise à disposition de l’équipement culturel cinématographique situé 65 rue du port à l’Association Cinéma Alliance
- D’approuver le projet de convention de mise à disposition de l’équipement culturel cinématographique ci-annexé
- D’autoriser le maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN